

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 3
Quorum : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 16 avril 2026.

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Pierre-Yves CHABAUD - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Nathalie NAISSANT - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Virginie DELEAU - Alexandre DE PALMA - Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI.

Secrétaire de séance :
Christine LE GALL

PROCURATIONS : Anne-Marie VIET à Marina HOCQUET - Laurent DIAS à Sébastien ZOYO - Ludovic COQUILLAT à Virginie DELEAU.

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) : Théau FOURNET.

N° DELIB_28_2026

Objet : Désignation des représentants de la commune au sein du syndicat des communes forestières des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : Marc DEL GRAZIA

La gestion durable de nos forêts et la valorisation des produits du bois sont des leviers importants pour lutter contre le changement climatique. Le stockage du carbone en forêt et dans les produits bois, la substitution d'énergies fossiles par le bois énergie sont autant de solutions pour réduire et capter nos émissions de carbone.

La maîtrise des dépenses énergétiques est possible grâce à notre filière bois locale, en réduisant la consommation à la source et en substituant le mode de chauffage.

Les communes forestières accompagnent leurs adhérents dans leurs projets en leur faisant bénéficier de leur appui sur :

- La gestion et la valorisation des forêts (plantations, régénération, acquisitions, etc.) ;
- La protection des forêts (risques incendie, changement climatique, etc.) ;
- L'intégration de la forêt dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;
- Le soutien des entreprises locales et la transition énergétique en développant des projets bois énergie et construction ...

Par décision 11/2026 du 27 février 2026, la commune a renouvelé son adhésion au syndicat des communes forestières des Bouches-du-Rhône.

Il convient donc de désigner les représentants de notre commune au sein de cette instance et les candidatures proposées sont les suivantes :

- En qualité de membre titulaire : Sébastien ZOYO
- En qualité de membre suppléant : Gilbert CARPENTIER

VU l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des collectivités territoriales,

VU la délibération initiale 06/2024 du 5 avril 2024 portant adhésion de la commune aux communes forestières des Bouches-du-Rhône,

VU la décision 11/2026 du 27 février 2026, renouvelant l'adhésion de la commune au syndicat des communes forestières des Bouches-du-Rhône,

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1 : DESIGNER Sébastien ZOYO, en qualité de membre titulaire et Gilbert CARPENTIER, en qualité de membre suppléant au sein du syndicat des communes forestières des Bouches-du-Rhône.

Art. 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour : 28 (Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Pierre-Yves CHABAUD - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Nathalie NAISSANT - Laurent DIAS - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Alexandre DE PALMA - Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI)

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 30 avril 2026.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA

La Secrétaire de séance
Christine LE GALL



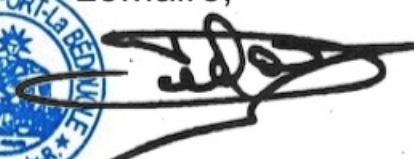
AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20260511-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-05-2026

Publication le : 11-05-2026

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA